

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUECCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 010-1142/15/CC

■ Paiement de la cotisation 2015 au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

DEESV 15/13320/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En juillet 2011, Marseille Provence Métropole reconnaît la procédure de création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et de son périmètre de préfiguration, en adhérant au Syndicat mixte de Préfiguration, dont elle a approuvé les statuts.

Le syndicat mixte de préfiguration a pour objectif de mener l'ensemble des travaux d'aboutissement à un projet de parc naturel régional, notamment :

- mener la procédure de création du parc naturel régional et le programme de travail annuel,
- piloter les études de définition afin de proposer un périmètre cohérent du parc,
- assurer les fonctions d'animation dans le cadre des projets Natura 2000,
- coordonner les actions de concertation et les réunions publiques,
- organiser les réunions plénières et de travail des membres du comité syndical.

Le montant de la participation de Marseille Provence Métropole s'est élevé à 2 750 euros pour l'année 2014.

Conformément aux statuts, le collège regroupant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Comité syndical, contribue annuellement au fonctionnement des services permanents du syndicat mixte à hauteur de 5% de la part totale des contributions, elle-même plafonnée à 445 000 euros.

Après deux années de travaux pour élaborer le diagnostic partagé du territoire, en vue de fixer le périmètre de projet du futur parc naturel régional, l'année 2014 a été consacrée à la rédaction du projet de charte.

L'année 2015 constitue la quatrième année de fonctionnement du syndicat. Le budget primitif 2015 du syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume se compose de 750 000 euros en section de fonctionnement et 80 000 euros en investissement.

L'année 2015 sera consacrée à la finalisation du projet de Charte constitutive de parc naturel régional, et au lancement de sa procédure de validation. Cette procédure s'étalera également sur 2016, et l'enquête publique est programmée dans la période printemps-été 2016. L'adoption définitive de la charte est prévue au milieu d'année 2017 avec la publication du décret de classement en PNR.

Le montant de la cotisation statutaire de Marseille Provence Métropole pour l'année 2015 s'élève à 3 200 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 002-507/11/CC du 8 juillet 2011 portant l'approbation de l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- La délibération FCT 019-088/12/CC du 13 février 2012 désignant les représentants de Marseille Provence Métropole au Comité syndical de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.
- La délibération PEDD 004-560/14/CC du 19 décembre 2014 portant l'approbation des modifications de statuts du Syndicat mixte de préfiguration ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole d'adhérer aux travaux menés par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- L'importance pour Marseille Provence Métropole de préserver ses espaces remarquables, ses aménagements urbains et paysages de qualité, et de développer des partenariats en faveur du développement durable ;
- L'importance de la participation de Marseille Provence Métropole aux actions présentes et à venir permettant la mise en oeuvre du projet, ainsi qu'aux travaux pour l'élaboration de la Charte constitutive de parc naturel régional.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement de la cotisation statutaire 2015 au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume d'un montant de 3 200 euros.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole: Sous-Politique G410 – Nature 6281 – Fonction 833

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable – Plan climat
Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER